

Environnement

3RV

Une saine gestion des matières résiduelles implique de respecter la hiérarchie des 3RV-E afin de tendre vers une société sans gaspillage et ainsi éliminer une seule matière : le résidu ultime !

- 1 RÉDUCTION
- 2 RÉUTILISATION
- 3 RECYCLAGE
- 4 VALORISATION
- 5 ÉLIMINATION



INFO-COLLECTE

TOUTES LES COLLECTES
ONT LIEU ENTRE
7 H ET 18 H

Déposez vos matières en bordure de route après 18 h la veille ou avant 7 h le matin de la collecte et ramasser vos contenants avant 21 h le soir même.

R

RÉDUCTION À LA SOURCE

« Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit »
— RECYC-QUÉBEC

EXEMPLES DE RÉDUCTION À LA SOURCE :

- Acheter en vrac
- Éviter les produits suremballés
- Utiliser des sacs réutilisables
- Utiliser une bouteille d'eau réutilisable
- Imprimer recto verso
- Lire à l'écran plutôt que d'imprimer
- Faire de l'herbicyclage/feuillicyclage
- Utiliser des serviettes de table en tissu

- Réduire l'achat de plats préparés
- Utiliser des plats lavables pour les lunchs
- Utiliser des chiffons plutôt que des essuie-tout

- Acheter des produits usagés
- Utiliser des couches lavables
- Utiliser des filtres à café lavables
- Bannir les rasoirs jetables, les briquets et les piles non rechargeables

R

RÉEMPLOI

Avant de vous départir d'un objet de consommation courante, demandez-vous si ce dernier peut servir à d'autres fins.
Pourrait-il servir à quelqu'un d'autre ? À un proche ? À une famille en difficulté ? À un organisme communautaire ? À l'école ? À une garderie ?

VÊTEMENTS, VAISSELLE, JOUETS, LIVRES, PETITS MEUBLES...

Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac
450 473-2440

ÉLECTROMÉNAGERS, MEUBLES USAGÉS, ARTICLES DE MAISON, MATELAS...

Grenier populaire des Basses-Laurentides
450 623-5891 • www.grenierpopulaire.com

JOUETS BRISÉS OU EN BON ÉTAT

Joujou Récup-R
356, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache
450 974-0791

TOUTES SORTES D'OBJETS

Kijiji
Facebook
Amis, famille
Ventes de garage, etc.

R

RECYCLAGE

UTILISEZ VOTRE BAC BLEU (La collecte se fait un jeudi sur deux en alternance avec la collecte des déchets)

La Municipalité fournit au maximum deux bacs de recyclage par résidence. Coût pour un bac supplémentaire : 85 \$. Les matières recyclées sont acheminées et triées chez Tricentraris, puis expédiées chez différents recycleurs où elles renatiront en nouveaux produits.

MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON

Journaux, circulaires, courrier, magazines, cartons, sacs de papier, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus incluant les contenants de type Tetrapak

PLASTIQUE

Bouteilles, bouchons, couvercles, contenants et emballages portant le logo de recyclage accompagné des chiffres :

MÉTAL

Bouteilles, boîtes de conserve, cannettes, contenants et papier d'aluminium, bouchons et couvercles

VERRE

Tous les contenants en verre



LE RECYCLAGE PASSE AUSSI PAR L'ÉCOCENTRE ET LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les matières encombrantes et recyclables non acceptées à l'écocentre seront collectées les 24 mai et 6 septembre 2016. Ces collectes ont pour but de permettre le recyclage des encombrants suivants :

- Meubles en mauvais état
- Divans et fauteuils en mauvais état
- Sommiers
- Bains et toilettes
- Souches d'arbre
- BBQ
- Chauffe-eau

V

VALORISATION

UTILISEZ VOTRE BAC BRUN POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

(Les collectes ont lieu les 20 janvier, 17 février et 16 mars, puis TOUS les mercredis du 1^{er} avril au 30 novembre et les 14 et 28 décembre 2016.)

La collecte des matières organiques consiste à trier à la source et à récupérer les résidus de table et les résidus verts afin de les détourner de l'enfouissement et les transformer en compost. Avec l'aide de la population, la Municipalité espère valoriser 850 tonnes de matières organiques en 2016.

La Municipalité fournit gratuitement un bac brun de 240 litres ainsi qu'un petit bac de cuisine à chaque résidence. Coût pour un bac supplémentaire : 65 \$.



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Œufs et leurs coquilles
- Fruits et légumes crus ou cuits
- Pain, céréales, gâteaux, pâtes, farine, sucre, noix, etc.
- Produits laitiers
- Aliments liquides petites quantités
- Viandes, poissons, fruits de mer, os
- Croustilles, mais soufflé
- Sachets de thé, de tisane, marc de café, filtres à café

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, gazon
- Résidus de plates-bandes, de taille de haies
- Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et de moins de 30 cm de longueur
- Fleurs, plantes
- Paille, foin et petites racines
- Bran de scie, copeaux et écorces
- Aiguilles de conifères

AUTRES

- Terre de rempotage incluant le sable (en petites quantités)
- Papiers et cartons souillés d'aliments, sans plastique ni broche non cirés (boîtes de pizza, moules à muffin en papier)
- Mouchoirs, serviettes de table et essuie-tout
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Nourriture pour animaux
- Bâtons ou cure-dents en bois

MATIÈRES REFUSÉES

- Roches, gravier et bois traité, peint ou teint
- Contenants et emballages de carton ciré ou plastifié
- Couches et produits sanitaires (soie dentaire, cure-oreilles, serviettes hygiéniques)
- Animaux morts
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Matières recyclables et textiles
- Médicaments, chandelles

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES (DE MAI À NOVEMBRE)

(Les 2^e et 4^e lundis, à l'exception de juillet où le service est offert uniquement le 2^e lundi du mois.)

Pour vous départir de vos grosses branches, contactez le Service des travaux publics au plus tard à midi le jeudi précédent l'opération de déchiquetage pour vous inscrire.

IMPORTANT Le service de déchiquetage est gratuit pour la première tranche de 30 minutes (valide une fois par mois par adresse). Des frais de 50 \$ s'appliquent pour chaque tranche de 30 minutes additionnelles. Notez que le service ne peut être interrompu avant que toutes les branches n'aient été déchiquetées.

E

ÉLIMINATION (La collecte des ordures ménagères se fait un jeudi sur deux en alternance avec la collecte des matières recyclables.)

Les citoyens qui ne possèdent pas de bac roulant doivent déposer leurs déchets dans des poubelles fermées en métal ou en plastique rigides de 80 L, dont le poids ne doit pas excéder 25 kg (55 lb) une fois remplies. Pour les unités résidentielles, la quantité maximale de déchets est établie à un bac roulant de 360 L ou deux petites poubelles.